

## Réunion avec les organisations syndicales format CTM du 15 avril 2020

Cette réunion était présidée par M. MERILLON, Secrétaire général adjoint du MAA.

**FO Agriculture** était représentée par Jean-Christophe LEROY, Stéphane TOUZET, Christine HEUZE.

### LE JOUR D'APRÈS !

#### Intervention de l'administration (points abordés) :

- L'annonce du président de la République avec le déconfinement acté le 11 mai.
- « Gardons le fil » : un nouveau numéro. Il y en aura d'autres avec des thèmes : sanitaires, DGPE.... Avec les expériences des agents.
- Plusieurs régions ont répondu à l'appel des structures ARS et DIRECTTE concernant l'appui aux services. Une cinquantaine d'agents du MAA ont fait le choix d'apporter leur aide aux collègues de ces services hors du périmètre ministériel. Une centaine de personnes du MAA se sont portées également volontaires dans la réserve sanitaire.
- L'actualisation de la **FAQ RH** a été faite. Une quarantaine de questions mises en ligne.
- Une réunion du CHSCTM sera organisée la semaine prochaine.

#### Pour **FO Agriculture** :

- Concernant l'allocution du président de la République : Force est de constater qu'une fois de plus notre a construit son allocution à mi-chemin entre le discours martial, la fable de l'union sacrée et les boniments. Sur les réseaux sociaux et dans la vie courante on voit fleurir le #onoublierapas ou #onoublierarien : les Français ne sont pas dupes sur la gestion de cette crise ! Ils ne veulent pas des promesses mais des certitudes ! Cela concerne aussi notre Ministère et les agents qui le composent.
- Concernant la foire aux questions (FAQ) : l'administration a fait un réel effort pour répondre à une grande partie des questions remontées par les agents.

#### Les réponses de l'administration aux nombreuses questions des organisations syndicales

##### Sur l'enseignement agricole : « Ce n'est pas une garderie » :

**FO Agriculture** a souhaité attirer l'attention de l'administration sur le risque de difficultés financières pour certains CFPPA qui n'auront pas pu organiser les formations programmées. Cela peut avoir un retentissement sur le budget de tout l'EPL.

- Sur les congés imposés dans l'enseignement supérieur, **FO** s'est associée aux OS représentatives pour dénoncer l'obligation faite aux AITOS de poser 5 jours de congés au mois d'avril ([voir courrier intersyndical](#)). La crise ne doit pas occulter la démocratie !
- Pour les rendez-vous de carrière des enseignants, **FO Agriculture** demande à ce que la situation de tous les agents concernés soit bien mise à jour. En effet, des problèmes, liés à RenoIRH, génèrent des retards dans les avancements d'échelon.

- En ce qui concerne le déconfinement dans les établissements de l'enseignement agricole, l'école pourrait commencer à reprendre le 11 mai 2020, mais bien des questions se posent : comment rouvrir les établissements ? À quels jeunes ? Dans quelles conditions sanitaires ? Le respect des gestes barrières pourra-t-il être respecté ? L'accueil dans les internats sera-t-il possible ? À la cantine ? Comment suivre les élèves qui ont décroché ?

**FO Agriculture** a souligné les particularités de nos EPL (notamment les internats) et exposé les préalables à la réouverture dans une déclaration publiée. Comment et dans quelles conditions les établissements réquisitionnés pour accueillir des malades vont-ils pouvoir être réouverts aux élèves et aux personnels ?

**FO Agriculture** exige des réponses préalablement à toute ouverture. Compte-tenu des circonstances, **FO** demande le gel des suppressions de postes et de ne pas fermer des classes à la rentrée.

**FO Agriculture** a demandé et **obtenu** un groupe de travail. L'administration convoquera un GT du CNEA la semaine prochaine pour envisager la question dans les établissements du public et du privé. Le CHSCTM du 22 avril sera aussi amené à traiter ces questions.

L'administration souhaite d'abord se mettre en relation avec l'éducation nationale (EN) et le ministère de l'enseignement supérieur (MESRI).

Pour les enseignants stagiaires, qui n'ont pas pu être inspectés avant le confinement, ils le seraient avant les vacances de la Toussaint. Ils seraient titularisés avant la fin du 1er trimestre 2020-2021. La titularisation serait rétroactive au 1er septembre.

Pour les concours enseignants, des arbitrages sont en cours. Mais les modalités devraient être différentes de l'EN.

Quant aux inspections des agents concernés par les rendez-vous de carrière, le chef du SRH considère qu'elles doivent reprendre au plus vite afin qu'il n'y ait plus de retard.

Pour la mobilité des enseignants, la date butoir d'intervention des OS pour défendre un agent était le 27 février. Le mouvement est fait par la DGER. C'est le barème qui est appliqué. Et seuls quelques cas spécifiques, plus compliqués, font l'objet d'un arbitrage entre la DGER et le SRH.

La part variable de l'ISOE est mensualisée depuis janvier 2020.

Concernant la reprise des étudiants de BTSA et de licence pro dans les lycées, la DGER est en concertation avec l'EN et le MESRI pour prendre position sur ces diplômes enseignés dans les lycées.

L'administration ne sera peut-être pas en mesure d'organiser la mobilité des contractuels. Les agents devront candidater auprès des établissements.

Le reclassement des directeurs a pris du retard. Il sera opéré d'ici octobre. Les personnels vont être informés.

### Sur le déconfinement :

- Un début du déconfinement, à compter du 11 mai, est bien prévu, l'intention de l'administration est de l'anticiper et de prendre toutes les précautions nécessaires avant sa mise en place par secteur.
- Le déconfinement ne sera pas simple (désinfection ? ...). Le ministère suivra les préconisations données par le ministère de la santé afin d'apporter les meilleures réponses.
- Il sera nécessaire de répondre à la problématique de la restauration collective, de l'internat à voir en amont.
- La plupart des réponses seront interministérielles.
- L'administration devra avoir répondu à un maximum de questions avant la date du 11 mai prochain. Ces réponses seront faites en fonction des moyens mis à disposition pour nous permettre un déconfinement sécurisé.

### Jours de grèves :

Le nouveau logiciel ne permet plus le fractionnement de leur prélèvement. Les OS demandent que, comme avant, pas plus de 3 journées ne soient retirées le même mois.

### Paie d'avril :

Les jours de grèves prélevés en mars ne seront pas « répétés » en avril.

### Sur les congés :

- Suite à une rencontre audio avec le secrétaire d'État en charge de la fonction publique, le 14 avril, il a été indiqué que, pendant la période de confinement, les chefs de service et employeurs publics imposeront un maximum de 10 de jours de congés aux agents en ASA et pourront aussi en imposer jusqu'à 5 jours pour ceux en télétravail.

**FO Agriculture** demande des précisions sur cette annonce dont elle dénonce déjà fermement le principe.

- **L'administration** a bien écouté les indications précises faites par **FO Agriculture** mais n'a apporté aucune réponse. Le MAA est visiblement en attente des instructions qui lui seront faites

**FO Agriculture est scandalisée par une telle décision unilatérale. Pour FO Agriculture** ce n'est pas comme cela que nous concevons la reconnaissance à laquelle les agents ont droit. Ceux-ci doivent être libres de bénéficier de leurs congés comme ils l'entendent. **FO Agriculture** rappelle qu'ils ne sont en aucun cas responsables de la crise sanitaire mais la subissent comme tous les Français. Dans de trop nombreux cas, le choix de la mise en ASA ou en télétravail est aléatoire. De ce fait, les retraits de congés vont générer des tensions entre les agents. De surcroît, il est précisé que ces jours ne pourront pas compter pour l'obtention des jours de fractionnement.

Nous estimons que nos collègues sont assez responsables pour ne pas mettre en difficulté les services et que ce type de procédure va à l'encontre d'un apaisement du climat social.

#### Sur les primes (1 000 euros) :

- La mise en place de cette prime pour les personnels a été activée pour des agents effectuant des missions essentielles, son périmètre n'est pas encore défini. L'administration informera les organisations syndicales lorsqu'elle aura apporté des réponses à cette décision.
- Le MAA se veut rassurant et étudiera toutes les possibilités, notamment pour ce qui concerne les missions non télétravaillables. Les établissements ne seront également pas oubliés, comme les collègues de l'ASP qui ont dû traiter une multitude de demandes de chômage partiel.

**FO Agriculture** constate que le MAA est aujourd'hui dans l'incapacité de citer la moindre piste **de réflexion**.

**FO agriculture** n'acceptera pas que les agents du MAA soient les oubliés de cette juste reconnaissance financière.

#### Sur la cellule d'écoute :

L'administration a étendu son périmètre d'action aux agents contractuels sur budget et propose que les opérateurs contribuent aux dispositifs pour que leurs agents puissent en bénéficier. Un bilan sera fait aux organisations syndicales à l'issue de la période de fonctionnement.

#### Sur l'équipement informatique des agents en DDT (PAC) :

- Les télédéclarations sont ouvertes depuis le 15 avril et jusqu'au 15 juin. Concernant les équipements, il semble que dans les différentes régions il y ait peu de problèmes importants au niveau du VPN où le débit a été augmenté. Mais il reste des difficultés à résoudre en terme de téléphonie et d'équipements informatiques.

- A noter que le ministère de l'intérieur y attache une grande importance et fait le maximum pour trouver des solutions à court terme, afin de ne pas pénaliser les agents en télétravail.

#### Intervention de la DGPE : état d'avancement de la télédéclaration (PAC) :

- La DGPE est informée des difficultés remontées par les DDT souvent une problématique des outils de travail qui reste à régler.
- La DGPE travaille avec les DDT et les DRAAF via une foire aux questions.
- D'éventuels renforts pourraient être apportés dans les prochaines semaines aux DDT – DDTM si nécessaire.

#### Sur les abattoirs :

- Suite au courrier du ministre aux abatteurs : il est de la responsabilité de l'industriel de respecter et de faire respecter les règles définies pour l'ensemble des personnes en poste dans les établissements (privé et public).
- Ce courrier a été complété par une instruction de la DGAL aux préfets afin de faire respecter les mesures barrières sur les différents sites.
- Les SRAL sont chargés de faire des remontées régulières des situations du terrain.

#### Sur le RIFSEEP et le CIA :

- Le calendrier prévu en juillet-août pour la bascule des TS et IAE n'est pas remis en cause, il n'y a donc pas d'incidence pour l'instant.

**FO Agriculture** demande donc un CIA à 100 % ou un report à 2021.

- L'administration comprend la préoccupation et va y apporter une attention particulière.

#### Sur la mobilité en général :

- Il n'y a pas de commission aujourd'hui, cela n'existe plus.
- Ce n'est pas parce que les échéances sont différentes que le MAA et le MTES ne s'entendent pas.
- La décision se fera uniquement que lorsque le MAA et le MTES se seront concertés.

#### Sur les dons de jours de congé (à des personnels de santé par exemple) :

Sujet en expertise auprès de la DGAFP mais difficile à mettre en place.

### Sur l'ONF : reprise du travail :

Il y a un véritable enjeu de missions ONF au niveau de la filière emballage. Des discussions avec les OS ont eu lieu et un accord a été trouvé. En terme de cadrage tout a été fait dans les règles. 10 fiches techniques pour sécuriser les travaux ont été élaborées.

### Sur le transfert du FEADER :

Il n'y a eu aucune avancée avec Région de France depuis le début du confinement. Ce n'est pas une priorité dans le contexte actuel.

### Sur le télétravail – Frais incombant aux agents :

- Pour **FO** : la FAQ ne répond pas à la question précise posée par les OS, la situation actuelle n'est pas la même qu'un télétravail habituel.
- L'administration entend les problématiques rencontrées par les agents sur le coût occasionné dans le cadre du télétravail en période de coronavirus.

## Les questions que FO pose à l'administration :

### Sur la protection des agents : tout n'est pas réglé

Le grand thème de cette crise ! Les matériels de protection individuelle et notamment les masques.... Ils arrivent mais arriveront-ils un jour ? Nous sommes dans l'incapacité de les produire en France, la « diminution du coût du travail » a prévalu sur la « sécurité ». Nous sommes aujourd'hui contraints de nous appuyer sur le bon vouloir de « l'atelier du Monde », la Chine. Le 11 mai, ils seront nécessaires, voire obligatoires, sûrement nécessaires ... Encore faudrait-il que nous en ayons !

Nos collègues en abattoir, par exemple, n'en sont pas tous équipés. Dans cet environnement de travail bruyant, les distances sont impossibles à respecter. Les gestes barrière sont difficiles à mettre en œuvre en dépit de la bonne volonté des directeurs.

### Sur les agents contaminés :

Avez-vous une cartographie régionale des cas covid 19? Cette représentation permettrait entre autre de mieux préparer et valider les processus de sortie du confinement.

A un mois du début du déconfinement annoncé, le MAA doit prendre ses responsabilités afin que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le sujet est mis en expertise, il est également posé en interministériel.

### Sur le calendrier de réforme des MIREX :

Pas de changement pour le calendrier de réformes des MIREX.

### Sur « Gardons le fil » :

L'administration va s'assurer que tous les agents le reçoivent (enseignement agricole compris).

### Sur le CHSCTM :

Proposition de scinder en deux parties (enseignement et hors enseignement), l'administration réfléchit à cette proposition. Il faut innover dans les formes d'organisation. Le format CHSCTM doit néanmoins être respecté car c'est une instance officielle où tout ce qui se dit est notifié.

Il faudra limiter au maximum les risques pour les agents qui vont reprendre leur travail dans des conditions dégradées du fait d'une crise mal gérée et carrément sous-évaluée.

Tout doit être mis en œuvre pour que cela se déroule dans de bonnes conditions et respecter toutes les règles en matière de sécurité pour les agents.

**FO Agriculture** sera attentive à toutes les mesures qui seront annoncées.

### Sur le coronavirus qui devra être reconnu comme maladie professionnelle :

L'académie de médecine s'est invitée dans ce débat en recommandant, le 3 avril 2020, une prise en charge, au titre des maladies professionnelles dues à des virus, des « professionnels de santé » et des « personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (...) qui ont subi des conséquences graves du fait du Covid-19 ». Preuve est ainsi faite du lien de causalité entre travail et maladie.

Nous le devons à nos collègues qui ont ou qui vont contracter la maladie et à leurs proches. **FO Agriculture** demande la reconnaissance comme maladie professionnelle pour tout agent ayant contracté le Covid 19. Le MAA devra travailler sur ce sujet.

### Sur les réformes de l'État, l'interministérialité a ses limites :

Nous l'avons bien compris, les réformes sont pour la plupart reportées en 2021. Est ce bien la peine de les poursuivre ? Ces réformes, nous le savons, entraînent dans de nombreux cas des dépenses inutiles et n'apporteront rien de bien (SGC, SIDSIC, nouvelles DDI, RIFSEEP.....).

L'interministérialité a ses limites. La crise que nous subissons le démontre. Des réseaux saturés, le ministère de l'intérieur, la DMAT et le SGG dépassés qui reportent la gestion des agents et des services vers leurs ministères d'origine. Les seules consignes qu'ils parviennent à donner se limitent à dire qu'il faut imposer des congés, à constater l'absence d'outils adaptés qui obligent les agents à utiliser leur matériel personnel pour télétravailler, ce ne sont là que quelques exemples. Enfin une administration qui se cache derrière l'interministérialité pour ne pas avoir à répondre à certaines questions concernant la sécurité notamment, tout le monde se renvoie la balle. Notre ministère serait-il sous tutelle ?

### Sur la tenue des réunions, groupes de travail et instances de dialogue social :

Le président l'a annoncé, le 11 mai commencera la sortie du confinement. Nos réunions pourraient dès lors reprendre mais sous quelle forme ? En visioconférence ou en présentiel ? Quel format auront ces réunions ? Des problématiques seront à prendre en compte suivant l'option retenue comme l'hébergement et la restauration.

### Sur le manque d'effectifs au ministère :

En espérant que la destruction du service public ne se remette pas en route après le 11 mai. 900 ETP pour le contrôle en sécurité sanitaire manquent à nos services et pourtant, ils étaient indispensables! Les politiques sont hélas une nouvelle fois passés par là. Notre ministre, en raison de cette crise, est-il conscient que ces 900 ETP sont nécessaires au MAA afin d'exercer correctement ses missions régaliennes, mais aussi à prévenir ou affronter une « crise sanitaire » d'un autre genre mais bien réelle elle aussi ? Nous demandons une réponse précise à ce sujet.

Dans l'enseignement agricole, l'administration escompte la fermeture de 300 postes à la fin du mandat. **FO Agriculture** demande la réouverture de ces postes.

### Sur le droit de dérogation des préfets :

Mercredi dernier 8 avril, le droit de dérogation, expérimenté depuis 2017 dans certains territoires, a été étendu à l'ensemble des préfets par le ministère de l'intérieur. Dans quelles mesures l'agriculture et la forêt font-elles parties des domaines de ce droit de dérogation. Quelles missions et quels agents sont précisément concernés ?

### Sur les régularisations administratives :

Avant la crise, il y avait les dysfonctionnements de RENOIR RH ! Ensuite il y a eu la crise.... Beaucoup de retard a été pris dans la régularisation de situations administratives pour de nombreux agents. Il y a notamment les promotions, les régularisations de la situation des agents en ZUS, les changements d'échelon, les changements de corps, de fonction, le RIFSEEP pour les IAE et les TSMA ... Un échancier nous sera-t-il proposé ?

### Le bilan :

A l'heure de l'annonce du déconfinement progressif, **FO Agriculture** demande qu'un bilan précis soit fait. Il faut faire le retour d'expérience de toute cette expérimentation quasi improvisée. Notre travail d'alerte a fonctionné et a permis que l'administration apporte des réponses aux questions des collègues au travers des FAQ. Cela démontre l'importance du dialogue social. Ce bilan ne peut se faire en interministériel mais bien au sein de notre ministère entre l'administration et les organisations syndicales représentatives.

### Date à retenir :

- **CHSCT des DDI** le 16 avril 2020
- **CHSTM** le 22 avril 2020
- **Prochaine réunion du groupe CTM** le 29 avril 2020

**FO Agriculture** a souligné les particularités de nos EPL (notamment les internats) et exposé les préalables à la réouverture dans une [déclaration publiée](#).

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

